Circonscription de Poitiers Est

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Primaire Le Breuil Mingot	DATE DE LA REUNION	
COMMUNE (S)	POITIERS	13 octobre 2020	

Participant.e.s *(préciser A: absent.e Exc pour excusé.e)*

Représentants des parents d'élèves	*Éducation nationale*	*Collectivités*	*Autres participants*
- Mme Pierdon - Mme Bertin - Mme Meric - Mme Fort - Mme Gardie - Mme Fort - M. Tournade	*Président.e* Mme Charré *Enseignant.e.s* - Mme Bouty = Abs rem-placée par Mme Mandon = Exc. - Mme Tissier - Mme Poitevin - Mme Roy-Guillon - Mme Hamion - Mme Le Gayan = Exc. *IEN* M. Bonnet : Exc.	*Conseiller municipal* M. Saget *Responsable périscolaire* Mme Masson (au début)	

Début de la séance : 18h00
Fin de la séance : 19h30

Ordre du jour

1. Résultats des élections et fonctionnement du conseil d'école
2. Point administratif (effectifs, organisation...)
3. Projets de l'école
4. Hygiène, sécurité et travaux
5. Bilan budgétaire (mairie et OCCE)

1. Résultat des élections et fonctionnement du Conseil d'école

Sur 186 parents inscrits, il y a eu 125 votants, 6 suffrages nuls soit 67,20 % de participation. Cette dernière est en hausse.
Sont élus :

- Mme Bertin – maman d'un élève de PS
- Mme Pierdon – maman d'une élève de CP
- Mme Lamy-Pelletier – maman d'un élève de MS
- Mme et M. Meric – parents d'un élève de CE1
- Mme Fort – maman d'une élève de CM2
- Mme Gardie – maman d'un élève de CP et d'un élève de MS
- Mme Spiquel – maman d'une élève de CP et d'un élève de CM2
- M. Tournade – papa d'une élève de CE2 et de 2 élèves de CM2
- Mme Debote – maman d'une élève de CM2

Composition

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président
- les maîtres de chaque classe de l'école
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- un des membres du réseau d'aides spécialisées auprès des élèves en difficultés intervenant dans l'école
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions

Le Conseil d'École:
- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école.
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
  - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
  - les activités périscolaires,
  - la restauration scolaire,
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
  - l'hygiène scolaire,
  - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
  - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement

La directrice arrête l'ordre du jour.
Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion.
Dates prévisionnelles des prochains Conseils d'École :
L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.
Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.
Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves et un sur le site :
http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/poitiers-breuil/

2. Point administratif (effectifs, organisation...)

Présentation des équipes

•L'équipe du réseau (RASED) :

Il y Mme Isabelle Vincent, Psychologue scolaire, M. Thierry Brossard maître E, aide pédagogique et une maîtresse G (pour la rééducation) mais qui n'intervient pas sur l'école. La demande est faite par des enseignants et/ou des parents. L'autorisation des parents est indispensable pour débuter une prise en charge.

•L'équipe enseignante

Il y a 1 enseignant remplaçant rattaché à l'école : M. Moreau

Mme Bouty, actuellement remplacée par Mme Mandon et Mme Luciat-LABRY (Atsem)	Mme Tissier et Mme Delhome (ATSEM)	Mme Charré et Mme Le Gayan (le mardi)	Mme Hamion, et Mme Roy-Guillon (le jeudi)	Mme Potonnet	Mme Poitevin & Mme Roy-Guillon (vendredi)
PS-MS	MS-GS	CP	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
13+5 18	10+10 20	22	17+7 24	9+14 23	21
128 élèves					

Les effectifs sont en baisse (11 élèves en moins par rapport à octobre 2019). Les membres du conseil d'école sont inquiets quant à l'organisation pédagogique pour la rentrée de septembre 2021.

4 arrivées sont attendues en TPS en janvier 2021.

Mme Charré ajoute qu'elle a été surprise par la réception de récépissés d'admission par mail. Elle aimerait être avertie en amont et être associée à la prise de décision pour accepter les TPS afin de préparer leur arrivée, d'organiser les classes (cela a une incidence sur la répartition des élèves). Mme Tissier corrobore les propos de la directrice, et souligne qu'il faut du matériel spécifique pour les TPS et que l'achat de ce dernier n'a pu être anticipé. En effet, les commandes doivent être bouclées avant le 16 octobre 2020. M. Saget note et transmettra au.x service.s concerné.s.

•Accompagnants des élèves en situation de handicap : Mmes Ernault, Joubert et Robin

•Les récréations

15 min en élémentaire, 30 min en maternelle. Au regard du contexte sanitaire actuel avec la COVID les récréations en élémentaire sont échelonnées et se font par 2 classes. De ce fait, les CP et CE1-Ce2 sortent en même temps dans un premier temps, puis les CE2-CM1 et CM2 sont les derniers à bénéficier de la récréation. Les élèves peuvent apporter des billes ou une corde à sauter (cf règlement intérieur).

•Périscolaire

Une nouvelle responsable est nommée : Mme Masson.

Certains parents ont fait remonter les pauses méridiennes bruyantes côté élémentaire.

Mme Masson précise qu'en élémentaire les effectifs par service sont plus conséquents tout en ayant le même nombre d'animateurs. Il y a eu un travail réalisé avec les enfants pour avoir moins de bruit. Ils ont créé un volcan du bruit : lorsque le volcan explose le silence total est exigé. Il y a eu également la création de pancartes afin de demander aux enfants de se mettre en rang, d'être davantage silencieux. Cela évite que chacun parle trop fort et que ce soit la surenchère. C'est une phase d'essai.

Mme Masson ajoute que lors de la pause méridienne des activités sont proposées aux enfants. Néanmoins, ces derniers préfèrent rester entre eux, jouer librement. Les animatrices respectent cela.

Le soir lors de l'accueil périscolaire,des activités sont proposées autour des continents pour les élèves de maternelle et autour de l'art pour ceux de l'élémentaire.

Mme Debote demande si les TAP existent toujours et quelles seraient les activités proposées. Mme Masson répond que les TAP ont lieu durant les pauses méridiennes. Plusieurs demandes à des associations ou des clubs divers et variés de Poitiers ont été formulées (sport, lecture offerte etc.).

Mme Bertin questionne Mme Masson concernant des moments durant lesquels les enfants se défouleraient le soir lors de l'accueil périscolaire. Les enfants ont,après le goûter,un temps pour jouer dans la cour de récréation si le temps le permet. Des activités sont ensuite proposées mais ne sont pas obligatoires.

- **Règlement intérieur**

Le règlement reste sensiblement le même que celui de l'an passé qui avait été modifié. A été rajoutée concernant l'hygiène, la fréquence des lavages des mains au regard du contexte.

Le règlement a été voté à l'unanimité.

3. **Projets de l'école**

- Sécurité routière . Il y aura, normalement, des interventions sur piste pour les Ce2, CM1, CM2 et une en classe pour les CP.
- 10 Interventions avec M. Diop pour toutes les classes à partir du 18 mars pour le projet percussions et danses africaines. Une représentation est prévue en fin d'année.
- Inscriptions à école et cinéma pour les classes de maternelle (2 films à visionner tout au long de l'année et un spectacle à voir) et « aux petits devant les grands derrière » pour les classes d'élémentaire. Chaque classe en élémentaire ira voir également un film ou un spectacle voire 2 pour certaines.
- Chaque classe de maternelle ira une journée au Château de Beauvoir pour des activités sur un thème défini.
- Les 4 classes élémentaires se sont inscrites aux projets proposés par la mairie de Poitiers mais attendent une confirmation.
- La classe des CE2-CM1 est la seule à aller à la piscine au regard du contexte. En effet la priorité, cette année, est donnée aux classes des CM1 pour valider l'attestation « savoir nager ».
- Les élèves de CE2-CM1 participeront également à un projet avec Toma Sidibé,un artiste qui est déjà venu en représentation au sein de l'école, pour écrire une chanson. Il y aura 3 séances (la première commence le 14/10) et une représentation finale aura lieu en décembre. Les parents concernés seront prévenus après la rentrée de novembre.
- Chaque classe a des projets en interne. Ces derniers ont été déclinés lors de chaque réunion de rentrée.
- La classe des CM2 fera golf dans l'année.

Mme Pierdon demande si les classes iront visiter la caserne des pompiers. Ce ne sera malheureusement pas possible au regard du contexte. Les représentants des parents demandent si, en revanche, les pompiers peuvent se déplacer éventuellement à l'école avec un camion (comme lorsqu'ils s'entraînent au city). Mme Charré se renseigne.

Mme Meric souhaiterait savoir si la vente des sacs personnalisés sera reconduite cette année scolaire. Mme Charré précise que cette année les parents pourront choisir l'objet parmi ceux proposés avec uniquement le dessin de leur enfant. C'est Mme Bordonneau, présidente de l'APE, qui s'occupera de cette opération en utilisant le site « dessins d'école ».

4. Hygiène, Sécurité et travaux

SÉCURITÉ

LE PPMS

Il existe deux types de PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

-Le PPMS risques majeurs : permet de savoir comment réagir en cas de dangers (inondations, tempêtes, transport de matériel dangereux) exercices de confinement ou d'évacuation.

-Le PPMS alerte attentat-intrusion de personnes : permet de savoir comment réagir en cas d'attentat ou d'intrusion de personnes dangereuses dans l'école (exercices de confinement ou d'évacuation selon la situation).

3 exercices seront réalisés dans l'année.

Un exercice de confinement « alerte attentat intrusion de personnes » a été réalisé le 7 octobre 2020 à 9h15. Au signal les élèves ont été confinés dans chaque salle de classe. Les lumières éteintes et les élèves ne devaient pas faire de bruit. En maternelle cela se fait sous forme de jeu. Cette fois-ci, c'est M. Bonnet, le concierge qui était chargé de trouver chaque classe (la directrice étant en classe ce jour-là). Les élèves ont tous gagné. Les enseignantes communiquaient par sms. L'alarme a bien été audible par tous.

M. Tournade note que les outils utilisés comme signal d'alerte ne sont pas réglementaires et ne correspondent pas au décret. Il faut absolument un signal audible (ou visible) par tous et distinct de celui de l'alerte incendie. Les représentants des parents d'élèves sont unanimes quant à la nécessité de respecter le décret pour la sécurité de tous. M. Saget doit se renseigner.

Par ailleurs, les représentants des parents d'élèves sont très étonnés que les enseignantes ne soient pas formées aux gestes de secours par l'éducation nationale(ou que ces derniers ne soient pas réactualisés). Pour eux c'est anormal, d'autant plus qu'il y a des élèves avec des PAI nécessitant une vigilance accrue et potentiellement des « soins » en urgence.

M. Tournade souligne que c'est un problème d'effectifs et de catégorie du bâtiment. Il y aurait plus de personnes,

l'école serait classée dans une autre catégorie et de ce fait la formation aux premiers secours pour les usagers adultes serait obligatoire et régulière (comme dans les lycées et les collèges).
Mme Charré ajoute qu'en tant que directrice elle devrait avoir, cette année, une formation sur les gestes qui sauvent, dispensée par l'infirmière du secteur et un conseiller pédagogique. Les membres du conseil d'école déplorent ce manque de formation pour les enseignantes (qu'elle soit dispensée par du personnel de éducation nationale formé ou par des partenaires extérieurs comme c'est le cas dans le privé).

ALERTE INCENDIE
Un exercice a été réalisé le 29 septembre 2020. Les élèves en entendant l'alarme incendie doivent sortir en rang avec leur enseignante et se réunir dans la cour de l'école pour les élémentaires et dans l'herbe devant l'école maternelle pour les élèves de maternelle. Tout s'est bien passé.

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ÉCOLE

Travaux réalisés :

- marquage au sol entre les 2 portails pour faire un circuit vélo pour les élèves de l'école maternelle.

Demandes réalisées l'an passé en cours (pour rappel pour les nouveaux membres du conseil d'école)
•façades extérieures à rafraîchir
•Néons à changer dans les salles de classe en maternelle par des LED.
•Blocs sanitaires à refaire (sûrement été 2021?)

Nouvelles demandes

- Rafraîchir les 2 cages d'escaliers en élémentaire.
- Installer un signal d'alarme pour le PPMS.

DIVERS
Départ de M. Bonnet, concierge, à la retraite en décembre. Les représentants des parents d'élèves s'inquiètent quant à son éventuel remplaçant. Il est fondamental que M. Bonnet soit remplacé par un autre concierge et non par un agent d'entretien (pour la maintenance, la CVQ, l'accueil pour les livreurs quand la directrice est en classe, l'entretien etc.) . Toutes les personnes du conseil d'école notent la présence et l'aide précieuses de M. Bonnet que ce soit avec les enseignantes, les élèves, les parents ou la directrice. Il manquera à l'école.

5. Utilisation des moyens de l'école : compte rendu financier OCCE

Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020

	CHARGES			PRODUITS	
60700008	Achats de produits pour cession	2 630,09	70700008	Ventes de produits pour cession	3 833,55
61681008	Assurances versées	36,50	70800008	Produits des activités éducatives	0,00
61810008	Charges des activités éducatives	1 946,18	74100008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	1 267,00
62810008	Cotisations versées à l'OCCE 86	240,90	74200008	Subventions d'associations	215,00
65000008	Autres charges courantes	0,00	75000008	Autres produits courants	3,37
67000008	Charges exceptionnelles	0,00	75600008	Participations volontaires des familles	2 540,00
68000008	Achats de biens durables	0,00	76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)		77000008	Produits exceptionnels	0,00
	Total des charges (A) :	**4 853,67**		**Total des produits (B) :**	**7 858,92**

Résultat de l'année 2019-2020 (B-A) (+/-) : 3 005,25

Bilan simplifié au 31 Août 2020

	ACTIF Soldes des comptes au 31/08/2020			PASSIF	
512	Banque (1)	4 850,02	110	Report à nouveau au 1.09.2019 (**) :	1 844,77
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2019	
530	Caisse en espèces (2)	0,00		Résultat de l'année 2019-2020 :	3 005,25
5...	Autre compte	0,00			
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :	0,00
	Total de l'actif :	**4 850,02**		**Total du passif :**	**4 850,02**

Au 30 septembre 2020 il y avait 7 138,08€ sur le compte de l'école.
La vente de photographies s'élève à 2425€.
L'école a 40 % de la vente soit 970€.

- Budget mairie

BREUIL MINGOT — MATERNELLE

Nombre de classes **Ordinaires** 2
Nombre de classes **Spécialisées**
58

DESIGNATION DES CREDITS	Montant de base	Répartition	Montant annuel accordé	Période de réalisation
Dotation administrative	2,80 €	par élève	162,40 €	Avril Septembre
Fournitures scolaires (dont fongibles informatiques) (commande par Internet obligatoire)	24,60 €	par élève	1 426,80 €	du 1 avril au 16 octobre
Equipement jeux - jouets - audio-visuel - transports	8,20 €	par élève	783,60 €	du 1 avril au 16 octobre
manuels - fichiers livres - bandes dessinées - dictionnaires	308,00 €	par école		
☐ ont déjà été déduits de votre crédit EQUIPEMENT pour la maintenance annuelle du photocopieur				
jeux - jouets de Noël	112,00 €	par classe	224,00 €	du 1 avril au 16 octobre
Transport REP	99,00 €	par classe		du 1 avril au 16 octobre
Classe spécialisée	205,00 €	par classe	- €	du 1 avril au 16 octobre
Pharmacie	0,40 €	par élève	23,20 €	Avant le 12 juin
TOTAL GENERAL			**2 620,00 €**	

BREUIL MINGOT			ELEMENTAIRE
Nombre de classes	Ordinaires	4	
Nombre de classes	Spécialisées	0	
Effectif		92	

DESIGNATION DES CREDITS	Montant de base	Répartition	Montant annuel accordé	Période de réalisation
Dotation administrative	2,80 €	par élève	257,60 €	AVRIL SEPTEMBRE
Fournitures scolaires (dont fongibles informatiques) (commande par Internet obligatoire)	26,50 €	par élève	2 438,00 €	Du 1 avril au 16 octobre
Equipement eux - jouets - audio-visuel - transports (hors crédits ZEP) manuels - fichiers ivres - bandes dessinées - dictionnaires	14,00 €	par élève	1 042,00 €	Du 1 avril au 16 octobre
246,00 € ont déjà été déduits de votre crédit EQUIPEMENT pour la maintenance annuelle du photocopieur				
Pharmacie	0,40 €	par élève	36,80 €	avant le 12 juin
Classe spécialisée	205,00 €	par classe	- €	
TOTAL GENERAL			3 774,40 €	

Fin du conseil d'école 19h30

Prochain conseil d'école : 9 mars à 18h
Dernier conseil d'école : 29 juin à 18h.